

**SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST**

JPJ/JB

Transmission en Préfecture	Date de réception	Affiché	du
01 MARS 2024			Au

**DECISION DE MODIFICATION D'UN MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE**

N° 357

**Nature et objet du marché: Marché de maîtrise d'œuvre pour la fourniture et la pose de conduites d'eau potable sur la commune du Muy 83490**

**LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22§4,

VU la loi n° 2001-1168 du 11 Décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF », et notamment son article 9,

VU la délibération n°2020-014 du 28 juillet 2020 lui donnant délégation pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de services, issu de l'arrêté du 30 mars 2021, et ses modifications successives,

VU le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 et ses modifications successives, et en particulier des articles relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée,

**CONSIDERANT** qu'un marché de maîtrise d'œuvre est requis pour le projet de fourniture et pose de canalisations se situant au pied du versant ouest du rocher de Roquebrune, sur la commune du Muy, entre la sortie de l'usine de potabilisation du SEVE et le réservoir syndical d'eau potable,

**CONSIDERANT** que suite à l'analyse détaillée des offres, l'offre présentée par la société CERRETTI, Chemin du Tonneau – Les Gorguettes – 13720 LA BOUILLADISSE est la mieux disante et répond parfaitement aux besoins du syndicat,

**CONSIDERANT** qu'un marché de prestations de service en procédure adaptée a été conclu pour un montant prévisionnel 101 430,00,00 € HT, soit 121 716,00 € TTC (Cent vingt un mille sept cent seize euros toutes taxes comprises)

**CONSIDERANT** qu'il a été nécessaire d'évaluer des besoins du marché, et de modifier l'affectation des dépenses prévisionnelles intégrant les augmentations des coûts des travaux et la réalisation de prestations nouvelles liées à un besoin en cours de marché le 08 novembre 2023 pour un montant de 27 562,60 € H.T soit 33 075,12 € TTC,

Accusé de réception en préfecture  
083-258301381-20240301-357-AR  
Date de réception : 01/03/2024

## DECIDE

**ARTICLE 1er** : est conclu une modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de fourniture et pose de canalisations entre la sortie de l'usine de potabilisation du SEVE et le réservoir syndical d'eau potable, avec la société CERRETTI, Chemin du Tonneau – Les Gorguettes – 13720 LA BOUILLADISSE,

**ARTICLE 2** : Celle-ci se traduit par une augmentation de 27 562,60 € HT, portant le montant du marché à 128 992,60 € HT, soit 154 791,12 € TTC (cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-onze euros et douze centimes d'euros toutes taxes comprises), soit une augmentation de 27 % du montant du marché initial.

**ARTICLE 3**: Le financement de la dépense sera assuré par les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice à l'opération 1016 article 2315.

**ARTICLE 4** : Madame la Présidente du S.E.V.E. et Monsieur le Trésorier Principal de FREJUS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Département du Var à TOULON et sera publiée sur le site web du Syndicat (<https://seve-eau.fr>).

FAIT à FREJUS, le 01 MARS 2024



LA PRÉSIDENTE,

Liliane BOYER